



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-264 RELATIF À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-433 modifiant le règlement numéro 2016-264 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2026-433 est entré en vigueur le 23 juin 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 25 JUIN 2026

Annie Bellefleur
Greffière-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe